



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Grenoble le 14 mars

URGENT

Le préfet de l'Isère

aux maires du département de l'Isère

**Information relative aux établissements accueillant des enfants de 0 à 16 ans
à partir du lundi 16 mars**

Comme le Président de la République l'a indiqué dans son allocution, à compter du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre, de nouvelles mesures sont prises pour les crèches, écoles, collèges, lycées et universités.

L'accueil des enfants y est suspendu et un **service de garde pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise doit être mis en place.**

Cela implique pour votre commune les mesures suivantes :

I Dans les établissements scolaires de l'Education nationale :

Ces établissements accueilleront uniquement, à compter du lundi 16 mars 2020, les enfants dont les parents sont :

- 1- employés dans un établissement de santé public ou privé* (hôpital, clinique, etc.)
- 2- employés d'un établissement d'accueil pour personnes âgées, ou handicapées*
- 3- professionnels de santé et médico-sociaux de ville (médecin, infirmier, pharmacien, sage-femme, aide-soignant, transporteur sanitaire, biologistes, auxiliaire de vie pour personne âgée ou handicapée)*

**Pour justifier de cette condition, la présentation d'une fiche de paie ou d'une carte professionnelle suffit.*

- 4- en **charge directe** de la gestion de l'épidémie à la préfecture ou à l'Agence Régionale de Santé (des listes nominatives seront établies et vous seront adressées).

II Dans les crèches de votre commune pour les enfants de 0 à 3 ans :

L'accueil des enfants de ces mêmes professions devra être assuré en limitant l'accueil par structure à 10 enfants.

Enfin, les assistantes maternelles pourront, quant à elles, accueillir, par dérogation, jusqu'à 6 enfants.

Pour toute question relative à la mise en œuvre de ces mesures, vous pouvez joindre par mail les services de la Préfecture à l'adresse pref-covid19@isere.gouv.fr, qui vous recontacteront au besoin dans les meilleurs délais.

Le préfet de l'Isère



Lionel BEFFRE